

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 689 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances .

n° 689

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret n° 47-770 du 24 avril 1947 rendant applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, le titre II de la loi n° 46-1889 du 28 août 19146 relative au contrôle des inscriptions sur les listes électorales et la procédure des inscriptions d'urgence, (J. O. R. F. du 26 avril 1947, page 5947.)

Art. 2. — Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.